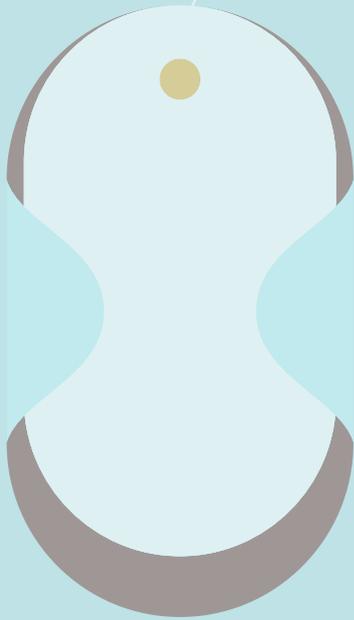


LES AIDES AUX PROJETS ÉDUCATIFS DES COLLÈGES

2013/2014



SOMMAIRE



03 ÉDITO

04 PATRIMOINE ET MÉMOIRE

- Activités proposées par les Archives départementales
- Commémorations

06 ÉDUCATION À L'IMAGE

- «Collège au Cinéma»
- Sensibilisation à l'image
- «Vidéo-Action»

08 ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- «Collèges en scène»
- Projets Artistiques Globalisés et résidences artistiques
- Projets culturels en milieu scolaire

10 ÉDUCATION MUSICALE

- «Collégiens à l'Opéra»
- Charte départementale pour le développement de la pratique vocale et chorale

11 ÉDUCATION SPORTIVE

- Activité piscine
- Prix de la sportivité
- Aide aux associations sportives scolaires

13 SOUTIEN À L'ORIENTATION

- «Bravo l'Industrie»
- «Entreprendre pour Apprendre»

14 SOUTIEN AUX SÉJOURS SCOLAIRES

- Séjours scolaires dans la Marne
- Séjours à l'étranger et appariements

15 CONTACTS

ÉDITO

Au-delà de ses obligations légales que sont la gestion, l'entretien et la construction des collèges ou encore le transport scolaire, le Conseil général de la Marne mène, depuis de nombreuses années, une politique volontaire en soutenant les établissements scolaires dans les projets éducatifs qu'ils développent pour leurs élèves.

Les partenariats renouvelés auprès des acteurs institutionnels et associatifs témoignent de la volonté du Conseil général de favoriser la découverte professionnelle, culturelle et sportive des élèves pour contribuer à faire d'eux de futurs citoyens ouverts et éclairés sur le monde qui les entourent.

Ce guide des aides a donc pour vocation d'accompagner les projets de la communauté éducative qui œuvre chaque jour à l'épanouissement de ses élèves, convaincue que cette ouverture est un facteur essentiel de la réussite scolaire.

*René-Paul SAVARY,
Sénateur de la Marne,
Président du Conseil général*

PATRIMOINE ET MÉMOIRE

Activités proposées par le service éducatif des Archives départementales

Les Archives de la Marne sont installées dans deux bâtiments, à Châlons-en-Champagne et à Reims. Le service éducatif facilite l'accès des enseignants et des élèves du primaire et du secondaire aux ressources des Archives. Ses objectifs sont ainsi de mettre chaque élève en contact avec les documents originaux. **Deux professeurs ressources** sont à disposition afin de répondre aux besoins des enseignants et de **faciliter l'accès aux archives** :

- Un accueil dans les **deux centres des Archives** pour un atelier à partir de documents originaux et une visite du bâtiment.

- Des expositions à visiter à Châlons-en-Champagne ou à Reims avec un questionnaire et des ateliers.
- Des expositions itinérantes et virtuelles.
- Des publications et des malettes pédagogiques en ligne et à emprunter.
- Une aide aux recherches.
- La journée archives-écoles : portes ouvertes aux scolaires en avril.

Qui contacter ?

Archives départementales

A Châlons-en-Champagne - 23, rue Carnot

Tél : 03 26 68 06 69

Courriel : archives51@cg51.fr

Professeur responsable : Bertrand VERGÉ

A Reims - Avenue de l'Yser

Tél : 03 26 85 17 58

Courriel : archives51reims@cg51.fr

Professeur responsable : Laurent GUILLAUME

Animations : Ingrid GALAND

Site internet : [http:// archives.marne.fr](http://archives.marne.fr)



Commémorations

Archives départementales

L'année 2014 étant une année de **double commémoration** (campagne de France de 1814 et début de la Première Guerre Mondiale), le service éducatif des Archives propose deux **dossiers thématiques** autour de ces sujets. Ces dossiers, accessibles en ligne, sont déclinés sous la forme de **mallettes pédagogiques** empruntables.

Contacts Archives départementales : se référer en page 4.

Service des Affaires culturelles du Conseil général de la Marne

Dans le cadre du dispositif « **Collèges en scène** », 3 projets sont proposés :

- Arts plastiques : «**Forêt de stèles**»
Huits stèles en plexiglas devront être gravées (petites phrases, symboles, dessins en lien avec la guerre, les poilus, les villages). L'objectif final est d'exposer ces «**capteurs de souvenir**» de manière itinérante.
- Slam : «**Les mots de guerre**»
Extraits de films, mémoires et journaux de guerre, poèmes serviront de supports à écrire sur le thème de la Grande Guerre.

- In situ : «**Sur les pas de Fernand Léger**»
Le projet se décline autour de trois actions : exposition itinérante «**Le Front invisible**», journée en Argonne et projection du documentaire «**Léger au Front**».

Qui contacter ?

Conseil général de la Marne

Service des Affaires culturelles
Émilie ROYER - 03 26 69 40 55

A consulter : Site internet dédié aux commémorations 14-18.

www.lamarne14-18.com



2014
année de double
commémoration

5 projets proposés

ÉDUCATION À L'IMAGE

Sensibilisation à l'image

Télé Centre Bernon est une association dont la mission principale est l'éducation à l'image. Le Conseil général a souhaité compléter le soutien qu'il apportait déjà à « Collège au cinéma » en créant un partenariat avec Télé Centre Bernon qui propose des **interventions auprès de collégiens**.

Participation financière du Conseil général

- Prise en charge de deux ateliers maximum de 2 heures d'intervention. Un troisième peut être envisagé sur demande de l'établissement, dans le respect de l'enveloppe globale de 8 500 € réservée à cette action.

Qui contacter ?

Conseil général de la Marne

Service des Affaires culturelles
Émilie ROYER - 03 26 69 40 55

«Collège au cinéma»

L'opération « Collège au cinéma » propose aux élèves, de la classe de 6^{ème} à celle de 3^{ème}, de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma et de se constituer ainsi, grâce au **travail pédagogique d'accompagnement** conduit par les enseignants et **Télé Centre Bernon** (Epernay) les bases d'une culture cinématographique.

Participation financière du Conseil général

- Prise en charge des 2/3 du coût de la billetterie de l'année scolaire (séance à 2,50 € la place).
- Prise en charge partielle des frais de transports occasionnés.
- Le paiement est effectué sur présentation des justificatifs.

Qui contacter ?

Conseil général de la Marne

Direction de l'Éducation, des Loisirs et de la Mobilité

Brigitte OLEN - 03 26 69 40 89



« Vidéo-action »

L'opération « Vidéo-action », initiée par le Centre Départemental de Documentation Pédagogique avec l'appui de la DASEN, consiste à sensibiliser à l'image les élèves en leur permettant de **réaliser des courts-métrages en classe**. Ces derniers sont soumis à l'appréciation d'un **jury** qui récompense les meilleurs au cours d'une soirée de **remise de prix**.

Participation financière du Conseil général

- Financement des supports de communication et participation financière à la remise de prix.

Qui contacter ?

CDDP

Fabrice MILLOT

03 26 61 20 28 - 06 42 95 89 85

audiovisuel.cddp51@ac-reims.fr

Conseil général de la Marne

Direction de l'Éducation, des Loisirs et
de la Mobilité

Brigitte OLEN - 03 26 69 40 89



ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

«Collèges en scène»

Le Conseil général de la Marne mène avec « Collèges en scène » une **politique volontaire** en matière d'éducation culturelle et artistique pour les collégiens.

Ce programme vise la sensibilisation des élèves à **diverses disciplines artistiques** grâce à des projets pilotés par le Conseil général et menés en partenariat avec des acteurs culturels marnais.

Composé d'une **dizaine d'initiatives** qui relèvent de domaines variés tels que le théâtre, la marionnette, la danse, la musique, les arts plastiques ou l'écriture, ce dispositif concerne les élèves de tous niveaux et donne lieu à des restitutions de leurs travaux.

Participation financière du Conseil général

- Le Conseil général finance et organise intégralement ces projets.
- Prise en charge des repas des intervenants par l'établissement.

Qui contacter ?

Conseil général de la Marne

Service des Affaires culturelles

Émilie ROYER - 03 26 69 40 55

Programme complet sur www.marne.fr

Version papier sur demande



«Les Sisyphe»

Chorégraphie : Julie Nioche

Le Manège de Reims, scène nationale

Projets Artistiques Globalisés (PAG) et résidences artistiques

L'objectif des Projets Artistiques Globalisés est de « qualifier et structurer l'offre d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire ». Les PAG s'inscrivent dans le volet culturel du projet de l'établissement scolaire et consistent à **féderer un ensemble de projets artistiques** autour d'une thématique commune. Ils reposent sur un **partenariat** avec les **structures artistiques et culturelles** présentes sur le territoire.

Les résidences d'artistes quant à elles permettent aux collèges d'accueillir un projet de création artistique (circassienne, musicale, théâtrale). Pendant plusieurs mois, les **artistes en immersion** développent leur création en y associant les élèves.

Participation financière du Conseil général

- Prise en charge du transport dans la Marne (et départements limitrophes) et de la billetterie à hauteur de 33% maximum du budget global. Le paiement est effectué sur présentation des justificatifs.

Qui contacter ?

Conseil général de la Marne

Service des Affaires culturelles
Emilie ROYER - 03 26 69 40 55

DASEN - Pascal VEY

Coordonateur Départemental Arts et Culture - 03 26 61 27 17

Projets artistiques et culturels en milieu scolaire

Les projets artistiques et culturels développés à l'initiative des établissements peuvent recevoir une aide du Département.

Il s'agit de mettre en œuvre un projet artistique et culturel ainsi qu'une organisation pédagogique. Il s'inscrit dans les programmes et horaires de la classe et doit constituer pour celle-ci une « **expérience forte** ». Il vise de manière obligatoire tous les élèves d'un groupe-classe. Les projets artistiques et culturels sont transmis au service du Conseil général par la DASEN.

Participation financière du Conseil général

- Prise en charge des dépenses subventionnables dans la limite de 33% du budget global (intervention, déplacements des élèves dans le département et départements limitrophes, billetterie).
- Enveloppe annuelle maximale de 1 500 € par établissement. Le paiement est effectué sur présentation des justificatifs.

Qui contacter ?

Conseil général de la Marne

Direction de l'Éducation, des Loisirs et de la Mobilité

Brigitte OLEN - 03 26 69 40 89

ÉDUCATION MUSICALE

«Collégiens à l'Opéra»

Le Conseil général de la Marne mène depuis plusieurs années avec l'**Opéra de Reims** une action intitulée « Collégiens à l'Opéra ».

Chaque saison, l'Opéra ouvre ses portes aux collégiens et **met à leur disposition des places** pour des spectacles spécifiquement adaptés au jeune public, mais aussi pour les représentations de grandes œuvres du répertoire classique et lyrique.

En amont, des **actions de préparation** et de sensibilisation adaptées à leur niveau et au spectacle choisi doivent être mises en place avec le service éducatif de l'Opéra, après inscription du collège auprès du Conseil général.

Participation financière du Conseil général

- Organisation et prise en charge financière du transport par le Conseil général.

- Mise à disposition d'environ 500 places par l'Opéra dans le cadre du partenariat entre la structure et le Conseil général.

Charte départementale pour le développement de la pratique vocale et chorale

L'objectif principal est la généralisation de l'activité chorale pour « donner à chaque enfant du département la possibilité d'avoir une **pratique vocale et chorale de qualité** ». Il s'agit aussi pour les enseignants de pouvoir bénéficier de formations. Des concerts, qui fédèrent le travail choral de plusieurs collèges d'un même bassin de formation, sont organisés annuellement.

Participation financière du Conseil général

- Prise en charge financière du transport des élèves pour la manifestation finale.
- Le paiement sera effectué sur présentation des factures.

Qui contacter ?

Conseil général de la Marne

Direction de l'Éducation, des Loisirs et de la Mobilité

Brigitte OLEN - 03 26 69 40 89



ÉDUCATION SPORTIVE

L'aide aux associations sportives scolaires

Dans le cadre du développement de la pratique sportive scolaire, le Département soutient l'ensemble des **associations affiliées à l'UNSS** (Union Nationale du Sport Scolaire).

Participation financière du Conseil général

- Subvention allouée au Comité Départemental UNSS à hauteur de 8 € par licencié, ainsi qu'une prise en charge des collégiens participant aux championnats de France, correspondant à 50% du coût de transport, dans le respect de l'enveloppe globale de 15 000 € réservée à cette action.

Qui contacter ?

Conseil général de la Marne

Service des Sports, de la Jeunesse et du Tourisme

Grégoire PASTRÈS - 03 26 69 52 86

Activité piscine

L'acquisition du **savoir-nager** (premier degré) doit être vérifiée ou réalisée si possible dès la classe de 6^{ème}. Afin de favoriser cette pratique, le Conseil général prend en charge une partie des dépenses de billetterie et de transport pour l'activité de natation pour **les classes de 6^{ème}**.

Participation financière du Conseil général

- Billetterie : subvention allouée au collège correspondant à 10 séances par élève de 6^{ème} sur la base d'1 € par entrée. Versement de 50% de la subvention en début d'année et du solde sur présentation des justificatifs.
- Transport : prise en charge de 75% des dépenses de transport sur présentation des justificatifs.

Qui contacter ?

Conseil général de la Marne

Service de la Gestion des collèves

Céline CAZIN - 03 26 69 56 57



Le Prix de la Sportivité

En lien avec l'association des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports de la Marne, le Conseil général organise chaque année le Prix de la Sportivité.

Ce prix est destiné à récompenser des élèves de 3^{ème} qui, « par leur valeur sportive et scolaire, par leur loyauté, leur esprit d'initiative, leur sens de l'équipe et leur rayonnement, auront témoigné du plus heureux équilibre entre les qualités physiques, intellectuelles, morales et humaines ».

Le jury détermine les lauréats (cinq garçons et cinq filles), sur les critères suivants :

- Valeur scolaire de l'élève,
- Valeur sportive à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement,
- Valeur morale : sens de l'équipe, esprit d'initiative et d'engagement.

50%
prise en charge
du coût de transport

8€
subvention allouée
par licencié

Participation financière du Conseil général

- Bons d'achat dans un magasin de sport à répartir en fonction du classement des lauréats, pour un montant total de 600 € (l'association des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports de la Marne participe à hauteur de la moitié).

Qui contacter ?

Conseil général de la Marne

Service des Sports, de la Jeunesse et du Tourisme

Grégoire PASTRÈS - 03 26 69 52 86



SOUTIEN À L'ORIENTATION

«Entreprendre pour Apprendre»

L'association «Entreprendre pour Apprendre», initie le public scolaire à l'entrepreneuriat et à l'entreprise en contribuant à la **création de mini-entreprises** dans les collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur.

Le principe est le suivant :

- La mini-entreprise offre à des jeunes scolaires une méthode concrète pour découvrir les métiers et le fonctionnement de l'entreprise.
- Chaque jeune impliqué conçoit et commercialise concrètement le produit ou le service choisi et assure la gestion administrative et financière de l'entreprise.

En fin d'année scolaire, ces mini-entreprises se rendent au **championnat régional** pour présenter leurs projets.

Participation financière du Conseil général

- Prise en charge des frais d'inscription engagés par les collèges dans la limite de 300 € par projet.

«Bravo l'Industrie»

« Bravo l'Industrie » est une opération de promotion et de **valorisation des métiers de l'industrie** initiée par l'Union des

Industries et Métiers de la Métallurgie et soutenue par la DASEN. Son objectif principal est d'améliorer l'image de l'industrie en présentant son actualité, son évolution et ses métiers. Il s'agit aussi d'aider les scolaires à réfléchir à leurs **choix d'orientation**.

- Actions organisées : visites d'entreprises industrielles, valorisation des métiers de la métallurgie dans les classes, animation de deux outils pédagogiques sur les choix professionnels.

Participation financière du Conseil général

- Le Conseil général alloue à l'Association Champardennaise pour la Promotion et la Performance de l'Industrie (ACAPI) une aide pour les animations et le déplacement des collégiens.

Qui contacter ?

Conseil général de la Marne

Direction de l'Éducation, des Loisirs et de la Mobilité

Brigitte OLEN - 03 26 69 40 89

« Entreprendre pour Apprendre »

Leila BENYHIA - 03 26 50 62 32

ACAPI

Françoise SIMEONE - 03 26 89 58 87

jeunes-industrie@metal51.org

SOUTIEN AUX SÉJOURS SCOLAIRES

Le Conseil général soutient financièrement les collèges qui organisent des séjours scolaires avec nuitées ou des appariements.

Séjours scolaires dans la Marne

Participation financière du Conseil général

- **Séjours courts** : prise en charge de 5 € par élève et par nuitée exclusivement pour un séjour dans la Marne comptant au minimum 15 élèves et 1 à 3 nuitées.
- **Séjours longs** : prise en charge de 11 € par élève et par nuitée exclusivement pour un séjour dans la Marne comptant au minimum 15 élèves et au moins 4 nuitées.
- Le paiement est effectué après dépôt d'un dossier et sur présentation des justificatifs.

Séjours à l'étranger et appariements

Le Conseil général est attaché à l'ouverture des élèves sur le monde extérieur et à ce titre apporte une aide aux voyages à l'étranger.

Participation financière du Conseil général

- Prise en charge de 50% des frais de transport du collège avec un plafond de 1 500 € par séjour. Ces séjours, d'au moins 4 nuitées, doivent concerner au minimum 15 élèves.
- Le paiement est effectué après dépôt d'un dossier et sur présentation des justificatifs.

Qui contacter ?

Conseil général de la Marne

Service de la Gestion des collèges

Céline CAZIN - 03 26 69 56 57

Rappel des critères :

Type de classe	Durée minimum	Effectif minimum	Destination	Collège
Séjours courts	1 à 3 nuitées	15 élèves	Marne	5 €
Séjours longs	4 nuitées et +	15 élèves	Marne	11 €
Séjours à l'étranger et appariements	4 nuitées et +	15 élèves	Étranger	50 % des frais de transport avec un plafond de 1 500 € / séjour

CONTACTS

• CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARNE

2 bis, rue de Jessaint
51038 Châlons-en-Champagne Cedex

Direction de l'Éducation, des Loisirs et de la Mobilité

Brigitte OLEN - 03 26 69 40 89
olenb@cg51.fr

Service des Affaires culturelles

Emilie ROYER - 03 26 69 40 55
royere@cg51.fr

Service des Sports, de la Jeunesse et du Tourisme,

Grégoire PASTRÈS - 03 26 69 52 86
pastresg@cg51.fr

Service de la Gestion des collèges,

Céline CAZIN - 03 26 69 56 57
col@cg51.fr

• DIRECTION ACADÉMIQUE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DASEN)

Cité Tirlet
51036 Châlons-en-Champagne
03 26 68 61 00

Pascal VEY - Coordonateur Départemental Arts et Culture 2nd degré et Co-référent du PREAC Spectacle Vivant (Pôle de Ressource pour l'Éducation Artistique et Culturelle)

• ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

23, rue Carnot
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 68 06 69
archives51@cg51.fr

Professeur responsable : Bertrand VERGÉ

Avenue de l'Yser
51100 Reims
03 26 85 17 58
archives51reims@cg51.fr

Professeur responsable : Laurent GUILLAUME

Animations : Ingrid GALAND

• CENTRE DÉPARTEMENTAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE DE LA MARNE

1, rue du Docteur Calmette - BP 518
51007 Châlons-en-Champagne cedex
03 26 21 81 41
audiovisuel.cddp51@ac-reims.fr

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARNE

DIRECTION DE L'ÉDUCATION, DES LOISIRS ET DE LA MOBILITÉ

2 bis, rue de Jessaint - CS 30454
51038 Châlons-en-Champagne Cedex

tél. **03 26 69 40 89**

courriel : col@cg51.fr

www.marne.fr

La Marne